

associations d'éleveurs, celles-ci m'ont demandé, en tant que simple député, de signaler le problème à la Chambre en présentant un projet de loi d'initiative parlementaire.

Les razzias de bétail constituent un problème très grave dans toutes les régions du Canada, et dans l'Ouest en particulier. Des centaines de têtes de bétail sont volées chaque année, c'est pourquoi on nous a demandé d'agir, et nous l'avons fait en conséquence.

Comme vous le savez, monsieur le Président, en consultant le *Feuilleton* d'aujourd'hui, j'ai une longue liste de projets de loi privés que je devrais présenter. Mais, par suite de la motion très antidémocratique du gouvernement qui prive les députés de leurs droits, je suis maintenant incapable de les présenter au nom de divers groupes d'électeurs du Canada.

Pour cette raison, je crois vraiment que mes droits de député n'ont pas été respectés. Je vous demanderais donc, monsieur le Président, de décider si le gouvernement a le droit de prendre tous les jours des mesures qui empêchent les députés de faire les travaux pour lesquels ils ont été élus et s'il a le droit de passer outre aux affaires courantes d'aujourd'hui qui nous permettent d'assumer les fonctions et les responsabilités que nos électeurs nous ont confiées.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat. Ce que nous venons d'entendre sont, à mon avis, des plaintes tout à fait inutiles.

La semaine dernière et cette semaine, la Chambre a vu le Nouveau Parti démocratique faire certaines choses qui ont nui aux travaux de la Chambre, c'est-à-dire aux affaires courantes et à la mise en délibération des mesures devant être étudiées par les députés. Nous ne nous sommes pas plaints qu'il s'agissait là d'une atteinte à nos privilèges à ce moment-là, et je ne crois pas que ce soit le cas non plus aujourd'hui même si, comme tous mes collègues de l'opposition officielle, j'ai voté contre la motion présentée par le gouvernement pour que la Chambre passe à l'ordre du jour.

Notre droit de présenter des pétitions nous tient beaucoup à coeur, et nous l'avons prouvé ces derniers mois. Depuis août dernier, les libéraux ont présenté à la Chambre plus de 1 500 pétitions, regroupant au-delà de 60 000 signatures au sujet de la TPS. Elles viennent s'ajouter aux 250 000 pétitions qui ont été remises au ministre des Finances en septembre dernier. C'est la chaîne de journaux *Sun* qui a réuni ces pétitions.

Article 52 du Règlement

Nous avons encore des centaines de milliers de pétitions à présenter à la Chambre. Nous le ferons un jour, et les Canadiens auront alors l'occasion de faire consigner au compte rendu des délibérations de ce jour-là leur opposition à cette taxe sévère et injuste que propose le gouvernement.

Je m'oppose toutefois à ce qu'on dise qu'il y a eu atteinte à mes privilèges aujourd'hui parce que le gouvernement a fait adopter une motion pour que la Chambre passe à l'ordre du jour. Je crois que cela n'enfreint aucunement le Règlement.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec l'orateur qui m'a précédé, et plutôt que d'être partie plus longtemps à cette obstruction systématique, je demande que vous vous prononciez immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais remercier le député de Kamloops, celui d'Ottawa—Vanier et le leader parlementaire pour leurs interventions.

J'aimerais dire que la motion visant à passer à l'ordre du jour est une motion séculaire. Quant aux pétitions, le député peut les remettre au greffier au Bureau. En ce qui concerne les projets de loi émanant des députés, il y aura d'autres occasions. Par conséquent, je dois statuer qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

Je pense qu'on a accepté que l'honorable député de York—Centre présente sa motion.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE RAPPORT SUR LA CONDAMNATION DE DONALD MARSHALL

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, mis à part le fait que la Chambre a décidé, par ce vote, de passer à l'ordre du jour, vous verrez qu'il y a consentement unanime pour que j'insiste sur la question d'un débat d'urgence, dont j'ai avisé la présidence, comme l'exige l'article 52 du Règlement.

Je propose et demande que la Chambre examine d'urgence le rapport que vient de publier la commission royale chargée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'enquêter sur la condamnation de Donald Marshall Jr, un Indien micmac, ainsi que les conséquences des conclusions de ce rapport pour le gouvernement national, en ce qui concerne la justice, le racisme, la justice et l'autonomie pour les autochtones ainsi que la conduite de la police et du Service correctionnel du Canada.